



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU BUDGET 2025**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné directeur général de la Ville de Contrecœur, que le conseil municipal adoptera le budget pour l'année 2025.

**ADOPTION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

---

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Contrecœur au cours de laquelle sera adoptée le budget 2025 sera tenue le mardi 10 décembre 2024, à 19 h, dans la salle du conseil municipal, sise au 5000, route Marie-Victorin.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur son sujet, soit l'adoption du budget 2025.

Attesté à Contrecœur, ce 2 décembre 2024.

---

Thierry Larrivée  
Directeur général



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Thierry LARRIVÉE, agissant en ma qualité de directeur général de la Ville de Contrecœur, ayant son domicile professionnel au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur, province de Québec, J0L 1C0, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du budget 2025.

En affichant ledit avis sur le panneau  
d'affichage intérieur à la mairie  
le 2 décembre 2024.

En le publiant dans sur le site Internet de la Ville de Contrecœur  
le 2 décembre 2024.

Attesté à Contrecœur, ce 2 décembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thierry Larrivée", is positioned above the printed name and title.

Thierry Larrivée  
Directeur général